AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 24 février 1877

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 24 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (246v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 24 février 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49233

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction24 février 1877
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGanault, Gaston (1831-1894)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin remercie Ganault de ce qu'il a fait pour lui suivant sa lettre du 9 février 1877. Il lui explique que si la transaction avec Esther Lemaire n'aboutit pas, la cour d'Amiens rendra son jugement le 5 mars 1877, qu'il craint lui être défavorable. Sur l'affaire Boucher et Cie : le jugement est en délibéré ; Godin informe Ganault qu'il va faire distribuer le lendemain les conclusions en réponse à celles de Boucher et Cie. Il demande à ce que monsieur Roullier lui envoie des fonds par la poste. Il signale à Ganault qu'il lira avec intérêt la brochure sur l'utilité publique de l'école normale.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

<u>Éducation</u>, <u>Livres</u>, <u>Procédure (droit)</u> Personnes citées

• Boucher et Cie

- Delpech, Alphonse (1821-1902)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Roullier [monsieur]

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux citésAmiens (Somme)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024